



Le 10 décembre 2009, Montréal, Québec  
Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate

Symbole: TSX.V: AFA  
Actions émises: 163,843,234

## **AFRI-CAN AMMENE L'ENTENTE AVEC IMDH POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DU BLOC J EN NAMIBIE**

Afri-Can, Société de minéraux marins (« Afri-Can »), a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé, avec International Mining Dredging and Holding Ltd. (IMDH), une nouvelle entente concernant l'échantillonnage de la concession marine Bloc J en Namibie. Afri-Can détient 70% du Bloc J. La nouvelle entente remplace l'entente originale signée et annoncée le 19 janvier 2006. Les changements importants sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant.
- IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can.
- IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle Société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51%.
- IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- En considération pour l'annulation des options de paiement tel que stipulé à l'entente originale, Afri-Can émettra à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription permettant l'acquisition d'actions d'Afri-Can à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action et ce jusqu'au 15 juin 2010.
- Le coût du programme demeure inchangé et est évalué à environ 1,8 million US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.

La nouvelle entente réflète le changement de vaisseau du Mare Oceano, prévu à l'entente originale, pour le MV Explorer, acquis subséquemment et converti par IMDH. Les détails concernant l'entente originale de 2006 peuvent être consultés à : [http://www.afri-can.com/files/ssparagraph/f114498246/jan\\_19\\_2006.pdf](http://www.afri-can.com/files/ssparagraph/f114498246/jan_19_2006.pdf).

Les termes de la nouvelle entente stipulent que le programme débutera au plus tard le 14 février 2010. La nouvelle entente est assujétie à l'approbation des autorités réglementaires. La date exacte du début du programme d'échantillonnage sera décidée à la réception de l'approbation et annoncée à nos actionnaires en temps et lieu. Le but du programme est de délimiter une ressource diamantifère sur la concession marine Bloc J en Namibie et ce en accord avec l'Instrument National 43-101.

De Plus, IMDH octroie à Afri-can une option pour la location d'un de ses vaisseaux d'exploration ou de production et ce durant les 365 jours qui suivront la terminaison du présent programme. Le vaisseau sous option sera mis à disposition par le propriétaire et ce conditionnellement à sa disponibilité mais au plus tard 180 jours à la suite de la levée de l'option par Afri-Can. Le vaisseau sera sous contrat pour une période et à un coût à être entendu au moment de la signature de l'entente de location du vaisseau sous option.



En considération de cette option, Afri-Can émettra 2 million de ses actions à IMDH. Les dites actions seront émises et livrées dans les 15 jours de la livraison du vaisseau sous option.

L'entente est assujétie à l'approbation des autorités réglementaires canadienne. L'entente ne prendra effet qu'à la réception de l'approbation mais au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente.

M. Pierre Léveillé, Président et Chef de la Direction d'Afri-Can a déclaré que :« Nous sommes enchantés de cette nouvelle alliance stratégique avec IMDH. La nouvelle entente élimine l'incertitude que créait l'entente originale et est plus judicieuse au niveau financier. De plus, cette alliance permet à Afri-can de procéder à la délimitation des ressources du Bloc J et de planifier les travaux d'exploration futurs qui permettront d'accroître la valeur du Bloc J et de chercher de nouveaux projets. »

Le programme d'échantillonnage du Bloc J couvrira quatre caractéristiques géologiques et comprendra un total de 332 échantillons. 237 de ces échantillons seront prélevés sur des cibles préalablement déterminées diamantifères et couvrant 18,96 kilomètres carrés. Les 95 autres échantillons serviront à tester de nouvelles zones potentiellement diamantifère. Les détails du programme sont contenus dans un rapport intitulé « EPL 2499 (Block J PHASE 3 SAMPLING 2009) », qui peut être consulté à la section Investisseurs / rapports techniques de notre site web : [www.afri-can.com](http://www.afri-can.com)

IMDH est un contracteur minier marin international utilisant des équipements de levés géophysique et d'échantillonnage à la fine pointe de la technologie. La société mère d'IMDH est propriétaire de plusieurs vaisseaux minier et d'exploration.

Afri-Can est une entreprise canadienne active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minérales importantes en Namibie. L'approche scientifique et créative d'Afri-Can cible les importants gîtes de diamants marins sur des territoires inexplorés et prometteurs.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs », tel qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS  
COMMUNIQUER AVEC:**

Pierre Léveillé, Président et Chef de la Direction  
Bernard J. Tourillon, Vice-Président Exécutif et Chef de la Direction Financière

**TÉL.: (514) 846-2133 TÉLÉC.: (514) 846-1435**  
**COURRIEL: [info@afri-can.com](mailto:info@afri-can.com)**  
**SITE WEB: [www.afri-can.com](http://www.afri-can.com)**